

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-HONORÉ-DE-SHENLEY**

Procès-verbal de la séance d'ajournement du conseil de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley tenue à la salle municipale de Saint-Honoré-de-Shenley sise au 499, rue Principale, **mardi 20 novembre 2018 à 19h00**

Sont présents à cette séance :

Maire Monsieur Dany Quirion
Siège no 4 Monsieur Shawn Marier
Siège no 5 Monsieur Alain Poulin
Siège no 6 Monsieur Charles Bolduc

Sont absents :

Siège no 1 Monsieur Stéphane Quirion
Siège no 2 Madame Karine Champagne
Siège no 3 Monsieur Alain Carrier

Le conseil siège avec quorum sous la présidence du maire, Monsieur Dany Quirion.

Monsieur Serge Vallée, directeur général et secrétaire-trésorier agit comme secrétaire d'assemblée.

Ordre du jour de la rencontre

- 14-Ouverture de la séance
- 15-Adoption de l'ordre du jour
- 16-Autorisation de signature pour le contrat notarié avec la scierie Carrier et Bégin
- 17-Ponction de crédits dans le surplus accumulé non affecté
- 18-Directive de paiement # 4 pour le projet du Petit-Shenley
- 19-Directive de paiement # 5 pour le projet rue Boulanger
- 20-Demande de paiement # 9 -Centre multifonctionnel
- 21-Reddition de compte Programme d'aide à la voirie local
- 22-Achat de panneau et leurs accessoires pour la voirie
- 23-Demande de dons Hockey junior
- 24-EQIP Solution – honoraire directive de changement
- 25-CIM - Installation du module CR-PPA pour paiement préautorisé
- 26-Période de questions
- 27-Fermeture de la séance

14- OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Dany Quirion, maire, constate le quorum et souhaite la bienvenue aux membres du conseil.

15- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2018-11-423

Il est proposé par monsieur Charles Bolduc, appuyé par monsieur Alain Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'adopter

l'ordre du jour.

16- AUTORISATION DE SIGNATURE POUR LE CONTRAT NOTARIÉ AVEC LA SCIERIE CARRIER ET BÉGIN

2018-11-424

Considérant que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley a vendu une parcelle de terrain de 19 547,3 pieds carrés (Lot 6 074 292) à la scierie Carrier et Bégin inc. pour un montant de 22 283,88 \$;

Considérant que la scierie Carrier et Bégin inc. a défrayé un acompte de 5 000,00 \$ à la Municipalité le 8 avril 2017 après la signature d'une promesse d'achat ;

Considérant que le 20 juin 2018, la scierie Carrier et Bégin inc. a déboursé un montant de 17 283,88 \$ afin de finaliser la transaction de la vente du terrain ;

Considérant que la scierie Carrier et Bégin inc. et la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley ont convenu, lors de la signature de la promesse d'achat, de faire notarié la transaction ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Alain Poulin, appuyé par monsieur Shawn Marier et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil entérine la transaction passée entre la scierie Carrier et Bégin inc. et la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley pour la vente d'une parcelle de terrain de 19 547,3 pieds carrés (Lot 6 074 292) à la scierie Carrier et Bégin inc., et ce, pour un montant de 22 283,88 \$;

Que le conseil autorise le maire et le directeur général à signer, pour et au nom de la Municipalité, tous les documents inhérents à l'acte de vente.

17- AFFECTATION D'ARGENT PROVENANT DU SURPLUS ACCUMULÉ NON AFFECTÉ

2018-11-425

Considérant que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley achève le projet de mise aux normes du système de traitement et de fourniture d'eau potable ;

Considérant que la Municipalité doit investir un montant de 20 000,00 \$ pour finaliser le projet ;

Considérant que ce projet permet à la Municipalité de répondre à la première priorité exigée par le programme fédéral de la taxe d'accise sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ 2014-2018) ;

Considérant qu'en répondant à la première priorité de la TECQ 2014-2018, la Municipalité sera en mesure, lors du prochain programme, d'investir les sommes qui seront octroyées pour répondre à d'autres besoins municipaux (en respectant ceux énumérés dans les trois autres priorités du programme) ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Shawn Marier, appuyé par monsieur Alain Poule et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil autorise l'affectation d'un montant de 20 000,00 \$ provenant du surplus accumulé non affecté pour la finalisation du projet de mise aux normes du système de traitement et de la fourniture d'eau potable de la Municipalité.

18- DIRECTIVE DE PAIEMENT # 4 POUR LE PROJET DU PETIT-SHENLEY

2018-11-426

Considérant les travaux correctifs et de pavage dans le rang Petit-Shenley sont terminés depuis un an et que l'entrepreneur Construction Abénakis a répondu à l'ensemble des exigences du devis°;

Considérant que la firme de surveillance des travaux, WSP, recommande un paiement de 23 076,51 \$ plus taxes pour la libération de la retenue contractuelle et la réception définitive des travaux ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Charles Bolduc, appuyé par monsieur Alain Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil accepte la recommandation de la firme WSP pour la réception définitive des travaux et autorise le paiement de 23 076,51\$ plus taxes à l'entrepreneur Construction Abénakis et libérant ainsi de la retenue contractuelle.

19- DIRECTIVE DE PAIEMENT # 5 POUR LE PROJET RUE BOULANGER

2018-11-427

Considérant que les travaux du projet de développement de la rue Boulanger sont terminés depuis un an et que l'entrepreneur Giroux & Lessard a répondu à l'ensemble des exigences du devis ;

Considérant que la firme de surveillance des travaux, WSP, recommande un paiement de 12 587,25 \$ plus taxes pour la libération de la retenue contractuelle et la réception définitive des travaux ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Shawn Marier, appuyé par monsieur Charles Bolduc et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil accepte la recommandation de la firme WSP pour la réception définitive des travaux et autorise le paiement de 12 587,25°\$ plus taxes à l'entrepreneur Giroux & Lessard et libérant ainsi de la retenue contractuelle.

20- DEMANDE DE PAIEMENT # 9 -CENTRE MULTIFONCTIONNEL

2018-11-428

Considérant les travaux exécutés par la firme Construction R. Bélanger inc. pour la construction du Centre multifonctionnel ;

Considérant que la firme Construction R. Bélanger inc. demande le paiement numéro 9 pour les travaux réalisés durant la période du 1^{er} octobre 2018 au 31 octobre 2018 qui correspond au certificat de paiement numéro 9 ;

Considérant que la firme les Architectes Odette Roy et Isabelle Jacques, chargé du projet, recommande, après analyse, d'effectuer le paiement au montant de 34 008,25 \$ plus taxes ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Alain Poulin, appuyé par monsieur Shawn Marier et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil autorise le paiement de 34 008,25 \$ plus taxes pour défrayer les coûts de la demande de paiement numéro 9 recommandé par la firme les Architectes Odette Roy et Isabelle Jacques concernant la construction du Centre multifonctionnel.

21- REDDITION DE COMPTE PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCAL

2018-11-429 **Considérant** que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particulier d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale(PAV) ;

Considérant que le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli ;

Considérant les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAV ;

Considérant que le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale admissible au PAV ;

En conséquence il est proposé par monsieur Charles Bolduc, appuyé par monsieur Shawn Marier et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil de la municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley approuve les dépenses d'un montant de 19 953 \$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'électrification des transports du Québec.

22- ACHAT DE PANNEAUX ET LEURS ACCESSOIRES POUR LA VOIRIE

2018-11-430 **Considérant** que la Municipalité a le devoir d'installer des panneaux de signalisation pour la sécurité routière dans les routes sous sa juridiction ;

Considérant que le responsable des travaux publics recommande l'achat de matériel (panneaux, poteaux, ensemble de fixation, etc.) pour un montant de 1 299,90 \$ plus taxes afin d'installer les poteaux requis aux endroits désignés ;

En conséquence il est proposé par monsieur Shawn Marier, appuyé par monsieur Alain Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil autorise l'achat de matériel pour l'installation de panneaux de signalisation au montant de 1 299,90 \$ plus taxes.

23- DEMANDE DE DONS HOCKEY MINEUR

2018-11-431 **Considérant** la demande de financement du Hockey Mineur Haute Beauce ;

Considérant que des jeunes joueurs de Saint-Honoré-de-Shenley évoluent dans la ligue de Hockey haute Beauce ;

En conséquence il est proposé par monsieur Charles Bolduc, appuyé par monsieur Alain Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil autorise la Municipalité de faire un don de 50 \$ au Hockey Mineur Haute Beauce.

24- EQIP SOLUTION – HONORAIRE DIRECTIVE DE CHANGEMENT

2018-11-432

Considérant que la firme ÉQIP Solution a fait une demande à la Municipalité pour des coûts supplémentaires dans le cadre du suivi du Centre multifonctionnel ;

Considérant que ces coûts sont pour assumer des honoraires supplémentaires (7 007,50 \$) effectués pour des directives de changement de travaux non prévu au projet ;

Considérant le conseil veut discuter de ces honoraires supplémentaires avant d'accepter ceux-ci ;

En conséquence il est proposé par monsieur Alain Poulin, appuyé par monsieur Shawn Marier et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil refuse la demande d'honoraires supplémentaires de la firme ÉQIP Solution.

25- CIM - INSTALLATION DU MODULE CR-PPA POUR PAIEMENT PRÉAUTORISÉ

2018-11-433

Considérant que le service d'administration de la Municipalité a demandé au conseil l'autorisation d'installer un module de CR-PPA pour une entité nouvelle dans système CIM ;

Considérant que cet ajout permettra à la Municipalité d'effectuer des paiements préautorisés de sa clientèle ;

Considérant que l'installation du module CR-PPA coûte 346,75 \$ plus taxes à la Municipalité ;

En conséquence il est proposé par monsieur Charles Bolduc, appuyé par monsieur Alain Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil autorise l'installation du module CR-PPA, d'une valeur de 346,75 \$ plus taxes dans le système CIM.

26- PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'a été posée

32-FERMETURE/AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

2018-11-434

Il est proposé par monsieur Charles Bolduc, appuyé par monsieur Alain Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit fermée.

Il est 20h40.

Dany Quirion, MAIRE

Serge Vallée, DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SEC.-TRÈS.